

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023
N° 9 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2023 présidée par Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2023
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 20*

Étaient présents : M. Jean-Marc VERCHÈRE, M. Christophe BÉCHU (jusqu'à la DEL-2023-326), Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2023-332), M. Francis GUILTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2023-310), M. Patrick GANNON, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT (jusqu'à la DEL-2023-321), Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI (jusqu'à la DEL-2023-358), Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD

Étaient excusés : M. Roch BRANCOUR, M. Charles DIERS, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Alima TAHIRI, Mme Karine ENGEL, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBULA, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Nacira MEGHERBI, M. Simon GIGAN, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHÈRE à partir de la DEL-2023-327
- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Bénédicte BRETIN
- Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON à partir de la DEL-2023-333
- M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. William BOUCHER
- Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
- Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
- M. Yves GIDOIN a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
- M. Florian RAPIN a donné pouvoir à M. Nicolas AUDIGANE à partir de la DEL-2023-311
- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINGCK
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Maryvonne BOURGETEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023
N° 9 (dans l'ordre du jour)

- Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
- Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
- Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- M. Simon GIGAN a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER
- M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN à partir de la DEL-2023-322
- M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD à partir de la DEL-2023-359
- Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

Le conseil a nommé secrétaire, M. Stéphane LEFLOCH



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 31 octobre 2023*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023
N° 9 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL-2023-312

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -
Exercice 2023 - Décision modificative n°2**

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Cette Décision Modificative (DM) n°2 ajuste les crédits ouverts en 2023 (au BP et en DM n°1). **Cette décision budgétaire représente 2,9 % des crédits de fonctionnement du budget primitif soit un peu plus de 6 M€.**

L'essentiel de ce montant est destiné à traduire budgétairement sur 2023 les décisions de l'Etat en matière de ressources humaines (+ 2,4 M€) et de renforcer le montant de la participation au CCAS (+ 3,2 M€).

Avec plus de 126 M€ pour les ressources humaines et 16,2 M€ pour le CCAS, les crédits ouverts sur 2023 pour ces deux priorités de la collectivité atteignent des niveaux inédits.

A) Section de fonctionnement

● **Des dépenses de fonctionnement à ajuster : + 6,4 M€**

Plus précisément, ces nouvelles propositions concernent une progression des crédits « ressources humaines » de + 2,4 M€ (impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 %, augmentation du SMIC, réformes catégorielles, renforcement des moyens dédiés aux politiques éducation et petite enfance...).

Une hausse de la subvention versée au CCAS de + 3,2 M€ est également proposée pour soutenir nos EHPAD confrontés aux effets inflationnistes sur les charges de fonctionnement et aux revalorisations salariales (Séjour, prime Grand Age).

Cette DM comprend également des ajustements de crédits sur d'autres dépenses pour 1 M€ essentiellement liés aux révisions de prix dans le cadre des marchés et à une aide supplémentaire à Papillote et Compagnie de 0,3 M€ pour couvrir les effets inflationnistes sur l'alimentation.

● **Des recettes de fonctionnement mises à jour : + 2,1 M€**

Des mises à jour de recettes sont retranscrites dans cette DM pour + 2,1 M€. Il s'agit principalement des dernières notifications sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (+ 0,5 M€), de la révision du montant de l'attribution de compensation versé par Angers Loire Métropole (+ 0,8 M€) et des remboursements de frais de mutualisation par le CCAS (+0,7 M€).

B) La section d'investissement

Les crédits des dépenses d'investissement 2023 sont diminués à hauteur de 1,2 M€ pour suivre l'état d'avancement des différents chantiers, notamment le projet Angers Rives Vivantes (- 2 M€) et les opérations confiées à notre aménageur (+ 1 M€).

En parallèle, les recettes d'investissement (hors emprunt) sont en baisse de - 3 M€. Cet ajustement intègre un nouveau calendrier de versement de certaines subventions (médiathèque Toussaint + 3,5 M€ et Angers Rives Vivantes - 0,6 M€) ainsi qu'un décalage sur 2024 de certaines cessions immobilières (-5,9 M€).

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023
N° 9 (dans l'ordre du jour)

A noter que des **inscriptions équilibrées** en dépenses et en recettes sont positionnées pour 3,5 M€ sur la section d'investissement correspondant notamment à des crédits dédiés aux opérations de lignes de trésorerie pour 3 M€.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'emprunt d'équilibre voté lors du budget primitif est modifié à hauteur de + 6,1 M€.

La balance générale de cette décision modificative s'établit à + **6,8 M€ en recettes et en dépenses**, réparties comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	2 085 191	6 451 265	-4 366 074
Inscriptions équilibrées	1 508 520	1 508 520	0
Opérations comptables		-4 366 074	4 366 074
Total Fonctionnement	3 593 711	3 593 711	0
Investissement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	-3 021 270	-1 244 620	-1 776 650
Inscriptions équilibrées	3 492 000	3 492 000	0
Opérations comptables	-3 366 074	1 000 000	-4 366 074
Emprunt d'équilibre	6 142 724		6 142 724
Total investissement	3 247 380	3 247 380	0
Total décision modificative	6 841 091	6 841 091	0

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Budget primitif pour l'exercice 2023,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2023
Vu la maquette budgétaire jointe en annexe à l'appui de la délibération,

DELIBERE

Approuve par chapitre la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 telle que présentée dans les maquettes budgétaires.

Approuve l'attribution d'une subvention annuelle au CCAS d'Angers de 16 418 920 € correspondant à une hausse de 3,2 M€ par rapport au montant prévu au BP 2023. Le versement de ces 3,2 M€ complémentaires sera réalisé en novembre 2023.

Budget principal et budget annexe Boucle optique angevine :
Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 5, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Adjointe au maire aux solidarités actives et aux droits des femmes

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2023-312

Objet de l'acte : Exercice 2023 - Décision modificative n°2

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 3 - Décisions modificatives (DM) avec budget modifié en annexe

Date de l'acte : 30 octobre 2023

Annexe : Maquette DM2 2023 - Ville Budget Principal

Maquette DM2 2023 - BA Boucle Optique

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20231030-lmc1H42361H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H42361H1

Date de transmission en Préfecture : 08 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 08 novembre 2023